

Département de la HAUTE-SAVOIE  
Arrondissement de St Julien en Genevois  
Canton de St Julien en Genevois

**DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CONTAMINE-SARZIN**

---

**Séance du mercredi 4 avril 2018**

---

Par suite d'une convocation en date du 27 mars 2018, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le mercredi 4 avril 2018 à 20h45 sous la présidence de Monsieur Alain Chamosset, Maire (délibérations n°D\_2018\_04\_04\_01 à D\_2018\_04\_04\_05 et D\_2018\_04\_04\_09 à D\_2018\_04\_04\_18) et sous la présidence de Monsieur Alain Cartier, conseiller municipal (délibérations n°D\_2018\_04\_04\_06 à D\_2018\_04\_04\_08).

**PRESENTS** : M. Alain Chamosset, M. Patrick Falcoz, Mme Raphaëlle Cons, M. Philippe Marguerie, M. Alain Cartier, M. Fabrice Excoffier, M. Julien Verdier

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.

**ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION** : Mme Nathalie Venancio à M. Alain Cartier, M. Jean-Luc Barthod à M. Patrick Falcoz, M. Aurélien Chaîne à Mme Raphaëlle Cons, Mme Maryline Derouet à M. Philippe Marguerie

**ABSENT EXCUSE** : /

Le président ayant ouvert la séance à 20h45 et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

A été nommée secrétaire de séance : M. Fabrice Excoffier

**DELIBERATION N°D\_2018\_04\_04\_01 : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2018**

Nombre de conseillers : 15      En exercice : 11      Présents : 07      Votants : 11  
Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa télétransmission en sous-préfecture de Saint-Julien-en-Genevois le 5 avril 2018 et de sa publication le 6 avril 2018

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité et à mains levées, le compte rendu de la séance de conseil municipal du 6 mars 2018.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

**DELIBERATION N°D\_2018\_04\_04\_02 : BUDGET PRINCIPAL M14 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2017**

Nombre de conseillers : 15      En exercice : 11      Présents : 07      Votants : 11  
Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa télétransmission en sous-préfecture de Saint-Julien-en-Genevois le 6 avril 2018 et de sa publication le 6 avril 2018

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter le budget primitif du budget principal de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le trésorier de Frangy-Seyssel accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le trésorier de Frangy-Seyssel a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017,

2° Statuant sur l'exécution du budget principal de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité et à mains levées, déclare que le compte de gestion du budget principal dressé, pour l'exercice 2017 par le trésorier de Frangy-Seyssel, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

**DELIBERATION N°D\_2018\_04\_04\_03 : BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT M49 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2017**

Nombre de conseillers : 15      En exercice : 11      Présents : 07      Votants : 11  
Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa télétransmission en sous-préfecture de Saint-Julien-en-Genevois le 6 avril 2018 et de sa publication le 6 avril 2018

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter le budget primitif du budget eau et assainissement de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le trésorier de Frangy-Seyssel accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le trésorier de Frangy-Seyssel a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017,

2° Statuant sur l'exécution du budget eau et assainissement de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité et à mains levées, déclare que le compte de gestion du budget eau et assainissement dressé, pour l'exercice 2017 par le trésorier de Frangy-Seyssel, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

**DELIBERATION N°D\_2018\_04\_04\_04 : BUDGET LOTISSEMENT « LES TERRASSES DE SARZIN » M14 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2017**

Nombre de conseillers : 15      En exercice : 11      Présents : 07      Votants : 11  
Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa télétransmission en sous-préfecture de Saint-Julien-en-Genevois le 6 avril 2018 et de sa publication le 6 avril 2018

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter le budget primitif du budget du lotissement « Les Terrasses de Sarzin » de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le trésorier de Frangy-Seyssel accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le trésorier de Frangy-Seyssel a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017,
- 2° Statuant sur l'exécution du budget principal de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité et à mains levées, déclare que le compte de gestion du budget du lotissement « Les Terrasses de Sarzin » dressé, pour l'exercice 2017 par le trésorier de Frangy-Seyssel, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

**DELIBERATION N°D\_2018\_04\_04\_05 : BUDGET PRINCIPAL M14, BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT M49 ET BUDGET LOTISSEMENT « LES TERRASSES DE SARZIN » M14 – ELECTION DU PRESIDENT DE SEANCE POUR L'APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017**

Nombre de conseillers : 15      En exercice : 11      Présents : 07      Votants : 11  
Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa télétransmission en sous-préfecture de Saint-Julien-en-Genevois le 5 avril 2018 et de sa publication le 6 avril 2018

Le conseil municipal procède au vote d'un président de séance pour l'approbation du compte administratif 2017 du budget principal (nomenclature M14), l'approbation du compte administratif 2017 du budget eau et assainissement (nomenclature M49) et l'approbation du compte administratif 2017 du budget du lotissement « Les Terrasses de Sarzin » (nomenclature M14).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité et à mains levées, le conseil municipal désigne M. Alain Cartier, président de séance, pour l'approbation du compte administratif 2017 du budget principal (nomenclature M14), l'approbation du compte administratif 2017 du budget eau et assainissement (nomenclature M49) et l'approbation du compte administratif 2017 du budget du lotissement « Les Terrasses de Sarzin » (nomenclature M14) de l'exercice 2017.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

*Sortie de M. Chamosset.*

**DELIBERATION N°D\_2018\_04\_04\_06 : BUDGET PRINCIPAL M14 – ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2017**

Nombre de conseillers : 15      En exercice : 11      Présents : 06      Votants : 10  
Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa télétransmission en sous-préfecture de Saint-Julien-en-Genevois le 5 avril 2018 et de sa publication le 6 avril 2018

Hors de la présence de Monsieur le Maire, sous la présidence de Monsieur Alain Cartier, conseiller municipal membre de la commission municipale « Finances », le Conseil Municipal examine le compte administratif 2017 du budget principal (nomenclature M14) qui s'établit ainsi :

### FONCTIONNEMENT

DEPENSES	RECETTES	EXCEDENT DE CLOTURE
599 967.65 €	1 103 558.76 €	13 528.56 €

### INVESTISSEMENT

DEPENSES	RECETTES	EXCEDENT DE CLOTURE
574 141.20 €	118 752.32 €	4 261.43 €

RESTES A REALISER  
0.00 €

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité et à mains levées :

- 1 – Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 2 - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 3 – Vote et arrête les résultats tels que résumés ci-dessus ;
- 4 – Approuve le compte administratif du budget principal de l'exercice 2017.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

#### DELIBERATION N°D\_2018\_04\_04\_07 : BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT M49 – ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2017

Nombre de conseillers : 15      En exercice : 11      Présents : 06      Votants : 10  
Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa télétransmission en sous-préfecture de Saint-Julien-en-Genevois le 5 avril 2018 et de sa publication le 6 avril 2018

Hors de la présence de Monsieur le Maire, sous la présidence de Monsieur Alain Cartier, conseiller municipal membre de la commission municipale « Finances », le Conseil Municipal examine le compte administratif 2017 du budget eau et assainissement (nomenclature M49) qui s'établit ainsi :

### EXPLOITATION

DEPENSES	RECETTES	EXCEDENT DE FINANCEMENT
79 660.61 €	155 646.54 €	75 985.93 €

### INVESTISSEMENT

DEPENSES	RECETTES	EXCEDENT DE FINANCEMENT
44 942.99 €	47 708.45 €	2 765.46 €

RESTES A REALISER  
0.00 €

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité et à mains levées :

- 1 – Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 2 - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 3 – Vote et arrête les résultats tels que résumés ci-dessus ;
- 4 – Approuve le compte administratif du budget principal de l'exercice 2017.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

#### DELIBERATION N°D\_2018\_04\_04\_08 : BUDGET LOTISSEMENT « LES TERRASSES DE SARZIN » M14 – ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2017

Nombre de conseillers : 15      En exercice : 11      Présents : 06      Votants : 10  
Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa télétransmission en sous-préfecture de Saint-Julien-en-Genevois le 5 avril 2018 et de sa publication le 6 avril 2018

Hors de la présence de Monsieur le Maire, sous la présidence de Monsieur Alain Cartier, conseiller municipal membre de la commission municipale « Finances », le Conseil Municipal examine le compte

administratif 2017 du budget du lotissement « Les Terrasses de Sarzin » (nomenclature M14) qui s'établit ainsi :

### FONCTIONNEMENT

DEPENSES	RECETTES	DEFICIT DE CLOTURE
56 983.17 €	56 475.79 €	507.38 €

### INVESTISSEMENT

DEPENSES	RECETTES	EXCEDENT DE CLOTURE
56 475.79 €	70 000.00 €	13 524.21 €

RESTES A REALISER  
0.00 €

- Hors de la présence de Monsieur le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité et à mains levées :
- 1 – Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
  - 2 - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
  - 3 – Vote et arrête les résultats tels que résumés ci-dessus ;
  - 4 – Approuve le compte administratif du budget du lotissement « Les Terrasses de Sarzin » 2017.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

*Retour de M. Chamosset.*

#### DELIBERATION N°D\_2018\_04\_04\_09 : MONTANT DES SUBVENTIONS ALLOUEES AUX ASSOCIATIONS POUR L'EXERCICE 2018

Nombre de conseillers : 15      En exercice : 11      Présents : 07      Votants : 11  
 Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa télétransmission en sous-préfecture de Saint-Julien-en-Genevois le 5 avril 2018 et de sa publication le 6 avril 2018

Après en avoir délibéré, à l'unanimité et à mains levées, le conseil municipal décide d'allouer aux associations, pour l'exercice 2018, les subventions suivantes :

Association	Adresse	Domaine d'intervention	Subvention 2018
Foyer Socio-Educatif du collège du Val des Usses	Collège du Val des Usses - 74270 Frangy	Financement de voyages scolaires, aide aux familles en difficulté, subvention à l'association sportive, financement d'actions éducatives périscolaires	250.00 €
Maison des lycéens du lycée de l'Albanais	Lycée Général et Technologique de l'Albanais - Rue du lycée - BP 102 - 74152 Rumilly Cedex	Financement partiel ou complet des actions en direction des jeunes du lycée : sorties culturelles, visites de musées, ou des activités internes au lycée	100.00 €
Association Familles Rurales du Canton de Frangy	Chez Mme Bouille - 74270 Chaumont	Centre aéré estival sur la commune de Frangy	100.00 €
Club des aînés des trois clochers	74270 Marlioz	Financement d'activités et de sorties à destination des aînés	200.00 €
Fédération sportive du Val des Usses (judo, tennis, badminton, intercrosse, football)	74270 Frangy	Pratique du judo, du tennis, du badminton, de l'intercrosse, du football	1 000.00 €
Football club de Frangy	74270 Frangy	Pratique du football	100.00 €
Goshindo club de Frangy	Chez M. William Lamouille - 320, impasse de l'Eglise - 74270 Clermont	Pratique du goshindo	50.00 €
ASF Frangy	c/o Stéphanie Pignon - 84, chemin de la Fourchée - 74270 Chavannaz	Pratique du basket-ball	50.00 €

Association	Adresse	Domaine d'intervention	Subvention 2018
Loisirs du Vuache	Mairie de Minzier - 74270 Minzier	Pratique de la pétanque	50.00 €
Comité départemental Handisport	148, avenue des Glières - 74130 Bonneville	Promotion et développement des activités handisport afin de favoriser la pratique et l'accès pour tous	50.00 €
Stimul'Usses	Chez Monsieur Alain Tourrés - 2013, route de Curnillex - 74270 Chilly	Programmation cinématographique et culturelle	150.00 €
Chorale Chant des Usses	Chez Monsieur Gherardi Denis - 21, route de Choisy - 74330 La Balme de Sillingy	Chorale (Marlioz)	50.00 €
Orchestre d'Harmonie de Frangy - L'Echo des Usses	74270 Frangy	Harmonie municipale	300.00 €
Centre cantonal des jeunes agriculteurs	45, route des Daines - 74270 Frangy	Organisation de manifestations agricoles	300.00 €
Les Paniers du Cœur	35, place de l'Eglise - 74270 Frangy	Epicerie sociale	100.00 €
Association "Les Restaurants du Cœur"	324, route des Vernes - 74370 Pringy	Distribution alimentaire	100.00 €
Banque alimentaire de Haute-Savoie	221, rue de la Géline - 74380 Cranves-Sales	Distribution alimentaire	100.00 €
Mission Locale du Genevois	26, avenue de Verdun - 74100 Annemasse	Accompagnement des jeunes vers la vie active	500.00 €
Opération Nez Rouge Haute-Savoie	Mairie de Pringy - Place Georges Boileau - 74370 Pringy	Prévention et sensibilisation de la population aux conséquences de la conduite avec facultés affaiblies	50.00 €
Association Espace Femmes Geneviève D.	34, place des Afforêts - 74800 La Roche-sur-Foron	Accompagnement psycho-social et juridique aux femmes victimes de violences; Sessions de formation, de sensibilisation	150.00 €
Graines d'Amis du Val des Usses	Mairie de Seyssel - 24, place de l'Orme - 74910 Seyssel	Aidants familiaux	50.00 €
Association Prévention routière	6, rue de Rumilly - 74000 Annecy	Lutte contre l'insécurité routière	50.00 €
Souvenirs français - section Frangy	c/o M. Philippe Ricoeur - 5, place de l'Eglise - 74270 Frangy	Maintien de la mémoire des morts pour la France, entretien des sépultures et des monuments commémoratifs, organisation d'actions de Mémoire envers les morts aux champs d'honneur	100.00 €
Union des anciens combattants - section Frangy	c/o M. Raymond Courlet - Route du Crêt - 74270 Minzier	Regroupement des anciens d'Afrique du Nord et des plus jeunes ayant participé aux différents conflits extérieurs (Liban, Tchad, Kosovo ...)	150.00 €
Sourire en cœur	c/o Mme Marie-Jo Bachet - 74, route de Villard - 74270 Contamine-Sarzin	Actions en faveur des malades	100.00 €
France Alzheimer Haute-Savoie	7, rue de la Gare - 74000 Annecy	Maladie d'Alzheimer et maladies apparentées	100.00 €
Centre Léon Bérard	28, rue Laënnec - 69008 Lyon	Lutte contre le cancer	100.00 €
De l'ombre à la lumière	205, rue du Quarre - 74800 Amancy	Déficiences visuelles	50.00 €
Association des Paralysés de France (APF)	84 bis, avenue de Brogny - 74000 Annecy	Défense et soutien des personnes en situation de handicap moteur et de leur famille	50.00 €
Alisé	CH Annecy-Genevois - Metz-Tessy	Développement des soins palliatifs, de la démarche palliative et des formations des professionnels exerçant cette activité	50.00 €
Locomotive	2, rue Saint-Ursule - 38000 Grenoble	Accompagnement des enfants atteints de cancer ou de leucémie et de leur famille	50.00 €
SEPas Impossible	1975, route de Foëns - 74270 Chêne en Semine	Activités tournées vers toutes les personnes concernées par la sclérose en plaques	50.00 €

Association	Adresse	Domaine d'intervention	Subvention 2018
Association Départementale de Protection Civile 74 - Antenne de Frangy	94, route de Grange Bulot - 74270 Clarafond Arcine	Missions de sécurité civile, aides solidaires et sociales, formations aux 1ers secours	50.00 €
Jeunes Sapeurs pompiers de Frangy	Centre de secours - 74270 Musièges	Formation sapeurs-pompiers	250.00 €
Association des Donneurs de Sang et d'Organes de la Région de Frangy	c/o Mme Maryvonne Gros - 50, impasse des Mésanges - 74270 Frangy	Dons du sang	50.00 €
Groupe d'Intervention et de Secours France (ex GIS 74)	Cité de la Solidarité Internationale - 13, avenue Emile Zola - Etoile Annemasse-Genève - 74100 Annemasse	Services aux populations en difficultés touchées par des catastrophes naturelles ou humaines	50.00 €
Ligue Nationale contre le cancer - Comité de Haute-Savoie	2, rue Tochon - BP 60 - 74002 Annecy Cedex	Cancer et recherche scientifique dans ce domaine	50.00 €
<b>TOTAL</b>			<b>5 100.00 €</b>

Les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif du budget principal M14 de l'exercice 2018.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

**DELIBERATION N°D 2018\_04\_04\_10 : SUBVENTION A L'ASSOCIATION « LES AMIS DE CONTAMINE-SARZIN » POUR L'EXERCICE 2018**

Nombre de conseillers : 15      En exercice : 11      Présents : 07      Votants : 11  
 Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa télétransmission en sous-préfecture de Saint-Julien-en-Genevois le 6 avril 2018 et de sa publication le 6 avril 2018

Après en avoir délibéré, par 7 voix pour et 4 abstentions et à mains levées, le conseil municipal décide de ne pas allouer, pour l'exercice 2018, de subvention à l'association « Les amis de Contamine-Sarzin » domiciliée à Contamine-Sarzin (74270).

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

**DELIBERATION N°D 2018\_04\_04\_11 : MONTANT DE L'INDEMNITE DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE COMMUNALE POUR L'EXERCICE 2018**

Nombre de conseillers : 15      En exercice : 11      Présents : 07      Votants : 11  
 Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa télétransmission en sous-préfecture de Saint-Julien-en-Genevois le 5 avril 2018 et de sa publication le 6 avril 2018

Monsieur le Maire rappelle que les circulaires NOR/INT/A/87/00006/C du 8 janvier 1987 et NOR/IOC/D/11/21246C du 29 juillet 2011 ont précisé que le montant maximum de l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales pouvait faire l'objet d'une revalorisation annuelle au même taux que les indemnités exprimées en valeur absolue allouées aux agents publics et revalorisées suivant la même périodicité.

Le point d'indice des fonctionnaires n'ayant pas été revalorisé depuis la dernière circulaire du 21 avril 2017, le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales reste équivalent et est fixé en 2018 à 479,86 € pour un gardien résidant dans la localité où se trouve l'édifice du culte et à 120,97 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'église à des périodes rapprochées. Ces sommes constituent des plafonds, en dessous desquels il demeure possible aux conseils municipaux de revaloriser à leur gré les indemnités actuellement inférieures à ceux-ci (circulaire du 8 mars 2018 relative aux indemnités pour le gardiennage des églises communales).

Dès lors, pour l'année 2018, l'indemnité ainsi versée à Madame Marie-Noëlle DUPRAZ, gardienne qui réside dans la commune, pourrait être fixée à 479,86 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité et à mains levées :

- de fixer, pour l'année 2018, l'indemnité de gardiennage des églises communales à 479,86 € pour le gardien qui réside dans la commune.
- dit que les crédits nécessaires seront prévus au budget 2018.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

**DELIBERATION N°D 2018\_04\_04\_12 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR L'EXERCICE 2018**

Nombre de conseillers : 15      En exercice : 11      Présents : 07      Votants : 11  
Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa télétransmission en sous-préfecture de Saint-Julien-en-Genevois le 5 avril 2018 et de sa publication le 6 avril 2018

**Vu** le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B *sexies* relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

**Vu** le budget primitif du budget principal 2018, équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal de 266 915 €;

Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré, à l'unanimité et à mains levées, le conseil municipal :

**Article 1<sup>er</sup>** : décide de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2017 et de les reconduire à l'identique sur 2018 soit :

- taxe d'habitation :	18.25%
- taxe sur le foncier bâti :	13.00%
- taxe sur le foncier non bâti :	55.46%
- cotisation foncière des entreprises :	20.95%

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

**Article 2** : charge Monsieur le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

**DELIBERATION N°D 2018\_04\_04\_13 : BUDGET PRINCIPAL M14 – AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2017 AU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2018**

Nombre de conseillers : 15      En exercice : 11      Présents : 07      Votants : 11  
Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa télétransmission en sous-préfecture de Saint-Julien-en-Genevois le 5 avril 2018 et de sa publication le 6 avril 2018

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Alain Chamosset, Maire,  
Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	517 119.67 €
- un déficit de fonctionnement de :	0.00 €

à l'unanimité et à mains levées, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b>	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<b>A Résultat de l'exercice</b>	+ 503 591.11 €
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	
<b>B Résultats antérieurs reportés</b>	+ 13 528.56 €
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	
<b>C Résultat à affecter</b>	+ 517 119.67 €
<b>= A+B (hors restes à réaliser)</b>	



<b>(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)</b>	
D Solde d'exécution d'investissement	- 451 127.45 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)	0.00 €
<b>Besoin de financement F</b>	<b>=D+E - 451 127.45 €</b>
<b>AFFECTATION = C</b>	<b>=G+H + 517 119.67 €</b>
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	451 127.45 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	65 992.22 €
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (5)</b>	<b>0.00 €</b>

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

**DELIBERATION N°D\_2018\_04\_04\_14 : BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT M49 – AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2017 AU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2018**

Nombre de conseillers : 15 En exercice : 11 Présents : 07 Votants : 11  
 Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa télétransmission en sous-préfecture de Saint-Julien-en-Genevois le 5 avril 2018 et de sa publication le 6 avril 2018

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Alain Chamosset, Maire,  
 Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de : 10 448.46 €
- un déficit d'exploitation de : 0.00 €

à l'unanimité et à mains levées, décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

<b>AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE</b>	
a. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) <b>dont b. Plus-values nettes de cession d'éléments d'actif :</b>	75 985.93 € 0.00 €
c. Résultats antérieurs de l'exercice D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent) <b>Résultat à affecter : d. = a. + c.</b> (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	- 65 537.47 €   <b>10 448.46 €</b>
<u>Solde d'exécution de la section d'investissement</u> e. Solde d'exécution cumulé d'investissement f. Solde des restes à réaliser d'investissement <b>Besoin de financement = e. + f.</b>	157 228.31 € 0.00 € <b>0.00 €</b>
<b>AFFECTATION = d.</b>	<b>10 448.46 €</b>
3) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0.00 €
4) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)	0.00 €
5) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) : /	10 448.46 €
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (5)</b>	<b>0.00 €</b>

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

**DELIBERATION N°D\_2018\_04\_04\_15 : BUDGET LOTISSEMENT « LES TERRASSES DE SARZIN » M14 – AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2017 AU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2018**

Nombre de conseillers : 15 En exercice : 11 Présents : 07 Votants : 11  
 Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa télétransmission en sous-préfecture de Saint-Julien-en-Genevois le 5 avril 2018 et de sa publication le 6 avril 2018

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Alain Chamosset, Maire,  
Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 0.00 €  
- un déficit de fonctionnement de : - 507.38 €

à l'unanimité et à mains levées, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b>	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<b>A Résultat de l'exercice</b> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	- 507.38 €
<b>B Résultats antérieurs reportés</b> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0.00 €
<b>C Résultat à affecter</b> = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	- 507.38 €
<b>D Solde d'exécution d'investissement</b>	13 524.21 €
<b>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</b>	0.00 €
<b>Besoin de financement F</b>	=D+E <b>0.00 €</b>
<b>AFFECTATION = C</b>	=G+H <b>0.00 €</b>
<b>6) Affectation en réserves R 1068 en investissement</b> G = au minimum, couverture du besoin de financement F	0.00 €
<b>7) H Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	0.00 €
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (5)</b>	507.38 €

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

**DELIBERATION N°D\_2018\_04\_04\_16 : BUDGET PRINCIPAL M14 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2018**

Nombre de conseillers : 15      En exercice : 11      Présents : 07      Votants : 11  
Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa télétransmission en sous-préfecture de Saint-Julien-en-Genevois le 6 avril 2018 et de sa publication le 6 avril 2018

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2018 du budget principal, arrêté lors de la réunion de la commission finances du 26 mars 2018, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 871 643.22 €

Dépenses et recettes d'investissement : 1 263 040.37 €

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	871 643.22 €	871 643.22 €
<b>Section d'investissement</b>	1 263 040.37 €	1 263 040.37 €
<b>TOTAL</b>	2 134 683.59 €	2 134 683.59 €

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la commission des finances du 26 mars 2018,

Vu le projet de budget primitif 2018 du budget principal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité et à mains levées, approuve le budget primitif 2018 du budget principal arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	871 643.22 €	871 643.22 €
<b>Section d'investissement</b>	1 263 040.37 €	1 263 040.37 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 134 683.59 €</b>	<b>2 134 683.59 €</b>

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

**DELIBERATION N°D 2018\_04\_04\_17 : BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT M49 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2018**

Nombre de conseillers : 15      En exercice : 11      Présents : 07      Votants : 11  
 Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa télétransmission en sous-préfecture de Saint-Julien-en-Genevois le 6 avril 2018 et de sa publication le 6 avril 2018

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2018 du budget eau et assainissement, arrêté lors de la réunion de la commission finances du 26 mars 2018, comme suit :

Dépenses et recettes d'exploitation : 87 249.13 €  
 Dépenses et recettes d'investissement : 206 548.44 € €

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section d'exploitation</b>	87 249.13 €	87 249.13 €
<b>Section d'investissement</b>	206 548.44 €	206 548.44 €
<b>TOTAL</b>	<b>293 797.57 €</b>	<b>293 797.57 €</b>

Le Conseil Municipal,

**Vu** l'avis de la commission des finances du 26 mars 2018,

**Vu** le projet de budget primitif 2018 du budget eau et assainissement,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité et à mains levées, approuve le budget primitif 2018 du budget eau et assainissement arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section d'exploitation</b>	87 249.13 €	87 249.13 €
<b>Section d'investissement</b>	206 548.44 €	206 548.44 €
<b>TOTAL</b>	<b>293 797.57 €</b>	<b>293 797.57 €</b>

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

**DELIBERATION N°D 2018\_04\_04\_18 : BUDGET LOTISSEMENT « LES TERRASSES DE SARZIN » M14 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2018**

Nombre de conseillers : 15      En exercice : 11      Présents : 07      Votants : 11  
 Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa télétransmission en sous-préfecture de Saint-Julien-en-Genevois le 6 avril 2018 et de sa publication le 6 avril 2018

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2018 du budget lotissement « Les Terrasses de Sarzin », arrêté lors de la réunion de la commission finances du 26 mars 2018, comme suit :

Dépenses de fonctionnement : 640 788.17 €  
 Recettes de fonctionnement : 967 000.00 €  
 Dépenses et recettes d'investissement : 325 000.00 €

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	640 788.17 €	967 000.00 €
<b>Section d'investissement</b>	325 000.00 €	325 000.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>965 788.17 €</b>	<b>1 292 000.00 €</b>

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la commission des finances du 26 mars 2018,

Vu le projet de budget primitif 2018 du budget lotissement « Les Terrasses de Sarzin »,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité et à mains levées, approuve le budget primitif 2018 du budget lotissement « Les Terrasses de Sarzin » arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	640 788.17 €	967 000.00 €
Section d'investissement	325 000.00 €	325 000.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>965 788.17 €</b>	<b>1 292 000.00 €</b>

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

Points divers :

- Assainissement collectif : il est envisagé une implantation de la station d'épuration Marlioz/Contamine-Sarzin le long de la RD 27 sur une parcelle appartenant à la commune de Marlioz actuellement exploitée par l'entreprise Besson Travaux Publics, un refus ayant été formulé par les propriétaires de la parcelle située sous le château de Sallenôves.  
L'année 2018 sera consacrée aux études pour un démarrage des travaux possible en 2019 sous réserve de recours.
- Agrandissement du groupe scolaire du Triolet : Le coût de l'agrandissement du groupe scolaire du Triolet a été évalué entre 5 000 000 € et 5 500 000 € par la CAUE.  
La part contributive de la commune de Contamine-Sarzin oscillerait entre 1 500 000 € et 1 700 000 €.  
Le concours d'architectes est lancé.  
Les emprunts permettant de financer le groupe scolaire actuel vont prendre fin en 2022 et en 2024 ce qui permettra, avec un différé de remboursement, de maintenir, quasiment, le même montant de remboursement de la dette.  
Des demandes de subventions seront formulées auprès du Conseil Départemental de la Haute-Savoie et de l'Etat pour ce dossier.
- Travaux d'aménagement de voirie et terrassements pour réseaux secs. Futur chemin de Sous Perron, Route de Frangy et Route de Sarzin : les travaux sont en cours, une partie des réseaux secs a d'ores et déjà été mise en place.

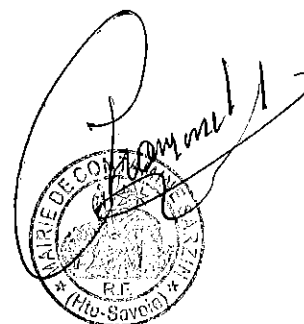
La séance est levée à 23h05.

Le secrétaire de séance,



Fabrice EXCOFFIER

Le Maire,



Alain CHAMOSSET